



LES GENÊTS D'OR

Passionnément solidaires

Responsabilité

Respect

Epanouissement

Liberté

Réciprocité

Plaisir

Solidarité

Personne

Humanité

Bénévole

Accompagnement

Engagement

Citoyenneté

Dignité



CHARTRE DES BÉNÉVOLATS

Décidée par le Conseil d'Administration, l'écriture collective de la Charte des Bénévolats a été réalisée en concertation avec différents acteurs professionnels et bénévoles.

Sommaire

Introduction.....	5
Les différents types de bénévole	
Les administrateurs bénévoles.....	7
Les intervenants bénévoles.....	11
Le partenariat associatif bénévole.....	11
Ressource humaine bénévole	
Accueillir les bénévoles	13
Accompagner les bénévoles	19
Protéger les bénévoles.....	21
Reconnaître l'action bénévole	21

Introduction

Dans le prolongement du projet associatif, la Charte des bénévoles vise à affirmer la place du bénévole aux Genêts d'Or, aux côtés des professionnels, au service des usagers.

Trois principes constituent le socle de l'engagement bénévole au sein de l'association :

Citoyenneté : la mobilisation militante et l'action citoyenne sont à l'origine de la création des Genêts d'Or. Le bénévole, par son engagement au sein des Genêts d'Or, contribue à l'affirmation de la citoyenneté de tous et en particulier de la personne en situation de handicap ou de dépendance.

Solidarité : l'engagement bénévole au sein des Genêts d'Or s'inscrit dans le fondement mutualiste et coopératif de l'association. Il renforce le lien entre l'association et son environnement social.

Réciprocité : la présente charte vise à pleinement reconnaître le bénévole dans son engagement au sein de l'organisation, dans l'intérêt des usagers et de l'organisation elle-même.

La charte des bénévoles souligne aussi un état d'esprit ouvert à la relation à l'autre dans ses dimensions de plaisir, d'épanouissement, de liberté et d'humanité.

Personne

Liberté

Bénévole Humanité



Réciprocité

Accompagnement

Solidarité

Dignité

Plaisir

Engagement

Epanouissement

Les différents types de bénévoles

Les administrateurs bénévoles

Le règlement général définit le cadre de l'action bénévole.

L'administrateur bénévole siège au Conseil d'Administration. Il aide à la réussite du projet associatif. Le Conseil d'Administration propose les orientations stratégiques de l'association et veille à leur mise en œuvre après leur vote par l'Assemblée Générale.

Le Président est le représentant légal de l'association. Il œuvre au rayonnement de l'association. Il délègue au Directeur Général l'ensemble de l'exécutif.

Des missions de représentation peuvent être confiées à des administrateurs (finance, immobilier, délégations par territoire géographique, par pôles, Conseil de la Vie Sociale, ...) telles que définies dans le Règlement Général.

5 pôles sont identifiés :

- Pôle enfance
- Pôle gérontologie
- 3 pôles territoriaux (hors IME, EHPAD et siège social)
 - Secteur Nord-Ouest Finistère
 - Secteur Nord-Est Finistère
 - Secteur Sud Finistère

L'administrateur bénévole ayant délégation facilite la communication entre le Conseil d'Administration et les directeurs d'établissements ou de pôles. Il fait le lien avec les administrateurs désignés au sein des Conseils de la Vie Sociale.

Il n'a pas de pouvoir de décision au sein des établissements ou services. Le règlement général précise les champs de coopération et les modalités de fonctionnement des délégations.

Liberté

Dignité

Humanité

Engagement



Accompagnement

Responsabilité

Personne

Bénévole

Epanouissement

Les différents types de bénévoles

L'administrateur bénévole peut être sollicité pour participer à des groupes de travail dans le cadre de missions définies par le Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, l'administrateur bénévole est issu du collège des personnes physiques (1) ou du collège d'associations partenaires (2).

L'acte d'engagement se fait par démarche individuelle pour le collège des personnes physiques ou par désignation pour les autres collèges.

Tout nouvel administrateur bénéficie de l'accompagnement d'un administrateur en exercice désigné par le Conseil d'Administration pour la première année de son mandat.

Collèges dénommés ainsi qu'il suit dans les statuts de l'association

(1) « collège des personnes physiques et des membres fondateurs »

(2) « collège des parents, représentants des familles et des représentants légaux et d'associations à compétences particulières »

Engagement

Personne

Respect



Fabienne Kersall

Citoyenneté

Liberté

Les différents types de bénévoles

Les intervenants bénévoles

Le bénévolat s'exerçant auprès des usagers peut revêtir deux formes : animation ou accompagnement dans le cadre d'actions ponctuelles. Il ne se substitue en aucune façon à l'action des professionnels et des équipes spécialisées, mais agit en complémentarité de ces derniers dans une action définie dans le projet d'établissement.

L'acte d'engagement peut être matérialisé par la signature d'une convention de bénévolat.

La convention de bénévolat définit le champ d'intervention de l'action bénévole qui est placée sous la responsabilité du directeur.

Le partenariat associatif bénévole

Des bénévoles peuvent intervenir par le biais d'autres associations.

Les établissements sont régulièrement appelés à travailler avec des associations partenaires. Certaines de ces associations sont ouvertes à des relations ponctuelles avec le secteur médico-social. D'autres peuvent avoir comme objectif statutaire le soutien et la valorisation des personnes porteuses de handicap ou en situation de dépendance.

Selon les cas, les collaborations s'appuient sur une activité ponctuelle ou un événement particulier. Elles peuvent aussi faire l'objet d'un partenariat inscrit dans le temps où sont recherchées des complémentarités permettant de valoriser au mieux l'apport de chacun.

Les conventions passées entre les établissements et les associations partenaires définissent les engagements et responsabilités de chaque signataire.

Solidarité

Personne

Humanité

Bénévole

Respect

Engagement

Liberté

Accompagnement



Citoyenneté



Olga Bled

Responsabilité

Dignité

Epanouissement

Réciprocité

Ressource humaine bénévole

Accueillir les bénévoles

Communication

L'association recense régulièrement l'ensemble des missions de bénévolat proposées au sein des différents établissements ou services.

Ces missions, qu'elles concernent les bénévoles en établissement ou les administrateurs bénévoles, font l'objet de fiches consultables au sein des différents services et sur le site internet de l'association, onglet « Bénévolats ».

Identification

Les personnes souhaitant s'impliquer dans une mission de bénévolat peuvent se faire connaître :

- En renseignant la fiche de préinscription mise à disposition sur le site internet de l'association (onglet « Bénévolats »).
- En se présentant directement auprès de l'établissement ou service concerné par une mission.
- En se faisant connaître auprès du Président pour tout mandat.

Liberté

Personne

Bénévole

Accompagnement

Epanouissement

Humanité

Réciprocité



Responsabilité

Respect

Dignité

Engagement

Citoyenneté

solidarité

Ressource humaine bénévole

Entretien

Un entretien peut être proposé au futur bénévole par le Directeur (ou un responsable de service) de l'établissement ou service concerné.

Un échange est proposé aux futurs administrateurs par le Président ou un membre délégué.

Le document « Bien accueillir un bénévole en 10 questions » est mis à disposition.

Les objectifs de ce rendez-vous sont de :

- Présenter l'association, l'établissement, le service.
- Échanger autour des motivations et compétences du futur bénévole.
- Définir les termes de l'engagement et signer la Convention de bénévolat.
- Remettre tout document utile en lien avec son engagement bénévole (Plaquette LGO, Projet associatif, Charte des bénévoles,...)

Ces documents sont également mis à la consultation dans un espace dédié sur le site de l'association.

Humanité

Accompagnement

Responsabilité

Citoyenneté

Liberté

Réciprocité



Solidarité



Anthony Painchaud



Engagement

Epanouissement

Bénévole

Personne

Ressource humaine bénévole

Engagement des bénévoles

Les bénévoles s'engagent à respecter le projet associatif et le cas échéant le projet de l'établissement.

Ils se conforment aux règlements et au fonctionnement des organisations.

Ils sont liés par la plus grande discrétion dans l'exercice de leur action. Ils veillent au respect de la dignité de la personne et à la confidentialité des informations portées à leur connaissance.

Les bénévoles intervenant régulièrement auprès d'Usagers fournissent aux directeurs d'établissements et de services l'extrait n°3 de leur casier judiciaire ainsi que tout justificatif nécessaire à leur action.

Les administrateurs bénévoles fournissent quant à eux l'extrait n°3 de leur casier judiciaire au Président de l'Association. Ils signent une feuille d'engagement garantissant la confidentialité des débats.

Personne
Solidarité

Bénévole

Citoyenneté



Edith Le Goff



Respect

Liberté

Humanité

Engagement

Epanouissement

Ressource humaine bénévole

Accompagner les bénévoles

Parrainage

Une personne ressource est identifiée dès l'accueil du nouveau bénévole : cette personne est le correspondant privilégié du bénévole.

Temps forts

Deux temps forts rythment l'année des bénévoles. Ces rencontres ont pour objectif de reconnaître et de valoriser l'action des bénévoles.

En septembre, une journée réunit bénévoles intervenant au sein de l'association et salariés autour de conférences débats, échanges de pratiques et ateliers de formation leur permettant d'approfondir leur connaissance du handicap et de la dépendance. Cette journée offre aux bénévoles la possibilité de créer des liens et de partager un temps de convivialité.

En janvier, chaque établissement ou service fait un point sur les besoins en formation des bénévoles. Cette concertation permet de programmer sur l'année des actions de formation utiles et ciblées.

Un temps de formation dédié aux administrateurs bénévoles et partagé avec la direction générale et les directeurs des établissements et de pôles est proposé annuellement en janvier.

Engagement Réciprocité Responsabilité
Humanité
Citoyenneté



Solidarité
Personne
Respect Accompagnement
Epanouissement Responsabilité
Liberté
Bénévole Dignité

Ressource humaine bénévole

Protéger les bénévoles

L'association prend toute mesure adéquate et réglementaire afin d'assurer une double protection : l'une à son profit (usagers-biens-moyens) et l'autre au bénéfice des bénévoles.

Elle fait en sorte que ses assurances « responsabilité civile » comme « individuelle accident » couvrent l'ensemble des activités exercées et des personnes concernées.

Reconnaitre l'action bénévole

L'association retient l'action bénévole comme un des axes prioritaires de sa communication.

Communication externe

Lgo.com se fait le relais des actions menées par les bénévoles. Des focus plus particuliers sur une action, un établissement, un service, un bénévole sont proposés régulièrement.

Un onglet « Bénévolats » est ajouté au site internet de l'association.

Communication interne

Au sein de chaque établissement, des rencontres entre bénévoles, salariés et résidents sont proposées afin de partager des moments de convivialité et de renforcer la cohésion des équipes autour d'un projet commun.



Steven Toullec



LES GENÊTS D'OR
Passionnément solidaires

Route de Callac
CS 17942
29679 Morlaix Cedex
Tél. : 02 98 62 35 35 - Fax : 02 98 62 35 88
www.lesgenetsdor.org